



13/2024

DECISION DU MAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE ET LOGEMENTS DE FONCTION

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°23-2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, autorisant celui-ci à effectuer les demandes à tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

Considérant le dispositif de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) renouvelé par l'Etat pour l'année 2025 comprenant une aide financière pour la construction, restructuration, mise aux normes, sécurisation, entretien de bâtiments publics,

Considérant le projet de la Commune de construction d'une maison médicale et logements de fonction sise Impasse de la Vallée pour un montant prévisionnel du projet de 970 944€ HT,

DECIDE

Article 1er : La Commune de Frossay demande une subvention à l'Etat au taux maximum, dans le cadre de son projet de construction d'une maison médicale et logements de fonction sise Impasse de la Vallée pour un montant prévisionnel du projet de 970 944€ HT (cf plan de financement ci-joint).

FAIT à FROSSAY, le 31 décembre 2024,

Pour ampliation conforme au registre,

Le Maire,

Sylvain SCHERER

Notifié ou affiché le :

La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification aux intéressés ou de sa publication :
- par un recours gracieux, à adresser à l'attention de M. le Maire ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes ;
- par la saisine de Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique en application de l'article L.2131-8 du Code général des collectivités territoriales

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20241231-D13-2024-DE
Date de télétransmission : 31/12/2024
Date de réception préfecture : 31/12/2024

Collectivité	FROSSAY
Opération	CONSTRUCTION MAISON MEDICALE IMPASSE DE LA VALLEE ET LOGEMENTS DE FONCTION

Coût estimatif de l'opération

Poste de dépenses	MONTANT HT
ACHAT PARCELLE AH 858	58 000,00 €
ETUDE GEOTECHNIQUE	3 620,00 €
RELEVE TOPOGRAPHIQUE	1 120,00 €
CONTROLE TECHNIQUE	6 800,00 €
CONTROLE SPS	2 800,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE ETUDES ET EXECUTION	60 675,00 €
TRAVAUX AMENAGEMENT TERRAIN SYNTHETIQUE	837 929,00 €
Coût HT	970 944,00 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Base subventionnable HT	Montant subvention	Indiquer si sollicité ou acquis	Taux de subvention
DETR 2025	500 000,00 €	250 000,00 €	SOLICITE	25%
REGION	50 000,00 €	10 000,00 €	SOLICITE	1%
DEPARTEMENT	970 944,00 €	194 000,00 €	SOLICITE	20%
Sous-total		454 000,00 €		
Autofinancement		516 944,00 €		54%
Coût HT		970 944,00 €		

Accusé de réception en préfecture
044-214400016-20241231-D13-2024-DE
Date de télétransmission : 31/12/2024
Date de réception préfecture : 31/12/2024